

NÉGOCIATION SALARIALE DE BRANCHE

RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS DU 14 SEPTEMBRE

LE 14 SEPTEMBRE S'EST TENUE UNE SÉANCE DE NÉGOCIATION SALARIALE AU SEIN DE LA BRANCHE. EXIGÉE PAR LA CFTD CHEMINOTS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE, LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS DE LA BRANCHE SE SONT RASSEMBLÉS NOMBREUX À L'APPEL DE LA CFTD CHEMINOTS, L'UNSA ET SUD RAIL DEVANT LE MINISTÈRE POUR EXPRIMER LEURS ATTENTES.
DÉCRYPTAGE SUR LE RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS :

RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS

La CFTD Cheminots a porté, durant cette négociation, un grand nombre de revendications permettant de répondre, en urgence, aux impacts de la crise sur les salariés.
La CFTD Cheminots a insisté sur la nécessité d'apporter des réponses immédiates aux salariés.

QUEL EST LE RÉSULTAT DE CETTE NÉGOCIATION ?
Revalorisation de 800 euros pour les minimas des classes 1 à 5 ;
Revalorisation de 2,65% pour les classes de 6 à 9 ;
Revalorisation à partir du 1er septembre ;
Négociation Annuelle Obligatoire au mois de décembre;

RAG ⁽¹⁾	à l'embauche	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans
Classe 1	20 320€	20 625€	20 934€	21 248€	21 567€	21 890€	22 219€	22 552€	22 890€	23 234€	23 582€
Classe 2	20 830€	21 142€	21 460€	21 781€	22 108€	22 440€	22 776€	23 118€	23 465€	23 817€	24 174€
Classe 3	22 430€	22 766€	23 108€	23 455€	23 806€	24 163€	24 526€	24 894€	25 267€	25 646€	26 031€
Classe 4	24 050€	24 411€	24 777€	25 149€	25 526€	25 909€	26 297€	26 692€	27 092€	27 499€	27 911€
Classe 5	26 290€	26 684€	27 085 €	27 491€	27 903€	28 322€	28 747€	29 178€	29 615€	30 060€	30 511€
Classe 6	31 082€	31 549€	32 022€	32 502€	32 990€	33 485€	33 987€	34 497€	35 014€	35 539€	36 072€
Classe 7	37 426€	37 988€	38 557€	39 136€	39 723€	40 319€	40 923€	41 537€	42 160€	42 793€	43 435€
Classe 8	46 624€	47 323€	48 033€	48 753€	49 485€	50 227€	50 980€	51 745€	52 521€	53 309 €	54 109€
Classe 9	60 533€	61 441€	62 362€	63 298€	64 247€	65 211€	66 189€	67 182€	68 190€	69 212€	70 251€

(1) RAG : Rémunérations minimums Annuelles Garanties exprimées en montant brut annuel





**FGTE
CHEMINOTS**



C'EST BIEN L'ACCORD CLASSIFICATION - RÉMUNÉRATION QUI A PERMIS CETTE NÉGOCIATION

La CFDT agit et dit la vérité ! Quoi qu'en disent certains c'est bien l'accord classifications et rémunérations qui a permis d'imposer et de mener cette négociation que la CFDT Cheminots a exigé dès le mois de juin.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Cette négociation de branche est une première étape.
Il faut maintenant engager les négociations dans les entreprises de la branche ferroviaire et pousser pour l'augmentation des salaires.

UNE NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE A VENIR

La négociation a acté l'avancement de la tenue d'une Négociation Annuelle Obligatoire sur les Salaires.
Celle-ci aura le lieu le 20 décembre 2022.
Pour la CFDT Cheminots, il faudra notamment porter la nécessité d'un treizième mois et la revalorisation des indemnités.

DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022



JE VOTE CFDT !

**LA CFDT CHEMINOTS REMECIE TOUTES LES CHEMINOTES ET TOUS
LES CHEMINOTS PRÉSENTS AU RASSEMBLEMENT.**



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



[@cfdtcheminots](https://twitter.com/cfdtcheminots)